



Déclaration de la CGT au CSE-C du 26 septembre 2019

La CGT dénonce ce jour une dérive inacceptable qui s'est produite sur la plate-forme de Carros (06) afin d'éviter que des comportements de voyou ne deviennent le nouveau mode de management de Mediapost si la direction générale n'y mettait fin.

« **Le management par la terreur** » !

Voilà comment nous qualifierons les méthodes employées par un chef d'équipe fraîchement recruté sur la plate-forme de Carros.

Méthodes où toutes les règles de droit en général et celles de l'entreprise en particulier sont bafouées si par malheur vous êtes « dans le collimateur » : oppression permanente, humiliation des salarié-es en public, dénégations injustifiées, insultes, remise en cause systématique des arguments de ceux qui refusent de se soumettre à sa personne, etc.

Les exactions commises, car il s'agit bien ici d'exactions, par ce chef d'équipe, auraient dû s'arrêter sans délai une fois portées à la connaissance de sa hiérarchie directe. Hiérarchie qui a même été témoin de multiples esclandres dont plusieurs auraient pu dégénérer si un salarié ne s'était pas interposé pour que cela ne finisse pas en bagarre.

Mais non, elle a préféré soutenir l'indéfendable et laisser les salarié-es de Carros sous le joug de ce personnage instable qui, fort de ce soutien, a redoublé de sadisme en multipliant encore insultes et harcèlement !

Le forcené pouvait à nouveau imposer ses cadences, calculées sans doute sur des tracés imaginaires au rythme de petits points affichés sur son écran, sans avoir la moindre connaissance de la réalité du terrain et les imposer à coup d'injures « *à ces minables* » tels qu'il aime à les nommer...

Ces « minables » se sont vos salarié-es.

Des gens déjà bien souvent précarisés et fragilisés socialement du fait de salaires trop bas et d'indemnités ridicules tout en subissant des conditions de travail difficiles. Pour beaucoup d'entre eux à Carros, ce travail était devenu une galère...au sens propre ! Et certains ne tiendront pas longtemps dans cette entreprise si ses dirigeants s'obstinent à soutenir de telles violences au sein des lieux de travail.

Mais peut-être devrions-nous y voir une volonté délibérée ?

En tout état de cause, aucune de nos alertes faites oralement n'a abouti. Nous les avons pourtant portées à tous les niveaux hiérarchiques de l'entreprise, même au plus haut. **Silence total...**

Le cautionnement et la passivité sont apparemment la règle à tous les étages !

C'est pourquoi **la CGT** a fini par exercer un droit d'alerte.

Cette initiative a eu pour effet immédiat de faire réagir la direction régionale. Mais que de temps perdu ! Et surtout, que de souffrances endurées, de larmes versées et de stress supportés en vain, par la faute d'un système hiérarchique autiste au mal-être de ceux qui pourtant sont la première richesse de l'entreprise.

La CGT sera encore plus vigilante sur ce genre de comportements inadmissible et, si la direction continue à se complaire dans l'inaction face à ce problème de harcèlement moral, elle prendra toutes les dispositions pour la rappeler à son obligation d'assurer la sécurité et de protéger la santé des salarié-es dont elle a la responsabilité.

La CGT s'engage comme elle l'a toujours fait, à dénoncer et à combattre ces comportements par tous les moyens pour :

- qu'aucun salarié doté d'un handicap ne se fasse traiter de « *bon à rien* » ;
- qu'aucun salarié ne soit poussé à la démission pour la simple raison qu'il peine à se servir d'un GPS ;
- qu'aucun salarié ne s'entende dire « *qu'il n'a pas sa place dans l'entreprise* »
- qu'aucune salariée ne soit pourchassée en public sur une plate-forme pendant près d'une heure en étant accusée à tort des pires méfaits à des fins d'humiliation publique ;
- qu'aucun salarié ne soit menacé et se voit proposer « *de venir s'expliquer à l'extérieur de l'entreprise* » ;
- qu'aucune salariée ne s'effondre littéralement en larmes à son arrivée sur la plate-forme, la peur au ventre d'être la prochaine sur la liste ;
- et enfin, qu'aucune salariée et qu'aucun salarié n'est pour seule issue à ces brimades et humiliations récurrentes que la démission.

Pour finir, la CGT déplore également l'attitude irresponsable de la CFDT méditerranée qui, pour d'obscures raisons électoralistes, a syndiqué ce chef d'équipe alors que la direction avait enfin pris toute la mesure du problème et lui signifiait la fin de sa période d'essai et de son contrat. En essayant de masquer cette dérive autoritaire par un concours d'attestations digne d'une émission de télé-réalité, en plus de se rendre ridicule, elle dénie le droit des victimes à se défendre et à faire reconnaître leur préjudice.

Nous demandons à la direction, puisque nous sommes en pleine campagne sur le « respect » dans l'entreprise, de prendre toutes les dispositions nécessaires afin de sanctionner tout manquement aux règles de droit en la matière et à prévoir les garde-fous nécessaires afin que cette situation ne puisse jamais se reproduire.

Le 26 septembre 2019
Les élu-es CGT au CSE-C Mediapost